



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 8 décembre 2021
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2021
4. Informations du bureau du Conseil communal
5. Informations et réponses de la Municipalité
6. Informations des Commissions & Délégations
7. Préavis municipal 09/2021 pour l'adaptation des dispositions à la LSDIS et au RLSDIS dans le cadre du Règlement sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours de Terre Sainte (SDIS TS)
8. Préavis municipal 10/2021 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 56'930.80 TTC pour le remplacement des portes d'entrée du bâtiment SAC (Structure d'Accueil Communal)
9. Préavis municipal 07/2021 fixant la rémunération des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026
10. Préavis municipal 08/2021 concernant le budget 2022
11. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil
12. Divers

M. L. Wolfensberger, président, souhaite la bienvenue à tous les conseillers communaux, à M. le Syndic, aux conseillers municipaux, à la secrétaire municipale et à la boursière.

Il rappelle les mesures sanitaires en vigueur. Un micro fixe est prévu pour les prises de parole et celles-ci peuvent se faire sans masque.

1. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal : sur 50 membres élus, 35 sont présents, 13 excusés, 2 absents.

Le quorum de 26 est atteint. La majorité absolue est fixée à 18 .

Municipalité : Mme A. Ansermet, Mme F. Decurnex Gonzalez, M. X. Wohlschlag et M. Ch. Lowe présents

Huissier : présent

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte à 19h28.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2021

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2021

La lecture publique du procès-verbal n'est pas demandée.

M. L. Wolfensberger remercie la secrétaire, Mme N. Helmers, et les relecteurs pour la rédaction des procès-verbaux.

Le procès-verbal est approuvé par 27 pour, 0 contre et 7 abstentions.

4. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

M. L. Wolfensberger, président

Commissions

Les présidents de commission doivent réserver la salle (au 2^e étage de la maison de commune) et annoncer leurs réunions à la « Présidence » et à la Municipalité.

Les rapports de commission doivent être signés et rendus d'ici la fin de la séance et les vacations transmises avant le 15 décembre.

Votations

Retour sur les votations du 28 novembre 2021. Deux fois plus de personnes sont venues voter physiquement le dimanche des votations. Un apéritif a été servi à l'extérieur.

Les prochaines votations auront lieu le 13 février 2022. L'horaire d'ouverture du bureau de vote sera modifié, soit de 10h00 à 11h00.

Élection complémentaire à la Municipalité

Suite à la démission de Mme Lis Karlsson Emery, une élection complémentaire aura lieu le 13 février 2022. Le dépôt des listes doit être fait avant le lundi 3 janvier 2022 à midi.

Toutes les informations et documents concernant cette élection complémentaire sont disponibles sur le site de la commune et aux piliers publics.

En cas de second tour, le dépôt des listes est fixé au mardi 15 février 2022 à midi.

5. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. X. Wohlschlag, syndic

Il remercie la société Jaggi de Trélex pour la mise à disposition des arrangements floraux situés sur la scène.

Il adresse ses félicitations à l'apprenti communal, M. Tom Haedrich, qui a réussi son CFC en tant qu'agent d'exploitation voirie et sera employé à plein temps dans la commune, à partir du 1^{er} janvier 2022.

Actions Télé-Dôle

Le Comité de Direction de Région de Nyon a accepté le principe de la rétrocession des actions et donné un accord de principe oral. La procédure est lancée pour la restitution de ces actions.

Mme F. Decurnex Gonzalez, municipale

Food trucks

Au vu du succès des Food trucks, de nouvelles dates ont été fixées jusqu'en février 2022

Le calendrier des présences des différents Food trucks est disponible sur le site de la commune.

Facebook

La commune de Commugny est dorénavant sur Facebook, avec une présence liée aux événements récréatifs.

Repas des aînés

La chantée des élèves de Commugny, prévue le 17 décembre, est malheureusement annulée.

Le repas des aînés est maintenu et le certificat Covid sera demandé.

Marché de Noël

Le marché de Noël du 18 décembre est maintenu. Le certificat Covid sera exigé pour entrer dans l'enceinte du marché et le port du masque obligatoire.

Calendrier 2022

Tous les ménages de Commugny vont recevoir le calendrier ces prochains jours.

Mme A. Ansermet, municipale

Routes

Des travaux routiers ont été effectués sur les différents chemins du domaine public de la commune. Il s'agissait d'entretiens courants.

L'année prochaine, les travaux courants seront effectués durant le premier semestre.

Le marquage au sol et rafraichissement des lignes jaunes sur toute la commune ne pourront pas être effectués cette année, en raison des températures trop basses. Cela est reporté au printemps.

Une rencontre a eu lieu avec la Commission des routes avec discussions des premiers projets.

À propos du calendrier des futurs projets routiers, un renvoi en commission sera présenté en mars concernant la route de Founex et, dépendamment de la Confédération, un renvoi relatif au Pont 110.

Fermeture de la traversée du Bourg de Coppet, du vendredi 10 au dimanche 12 décembre 2021, en raison du marché de Noël de Coppet.

Greny

Les travaux en aval du chemin du Martinet (travaux urgents) sont prévus.

Pour rappel, les travaux sont à la charge des communes liées par la convention du Greny et effectués par les SITSE.

Il a été décidé de traiter uniquement la partie urgente. Le montant des travaux sera nettement moins élevé que le montant annoncé en juin.

Cimetière

Le projet d'aménagement de la partie la plus récente du cimetière, avec la création d'un nouveau columbarium et d'un jardin du souvenir, suit son cours.

M. Ch. Lowe, municipal

Mobilité

La coordination des bus en Terre Sainte est faite par Région de Nyon. Le travail actuel concerne la planification 2024-2025. Les discussions couvrent principalement le mode de financement des bus, le maintien des lignes expérimentales, etc.

Aucune modification importante sur les lignes et les horaires n'est prévue.

Patrimoine communal

Lors de la dernière législature, la Commission de gestion et la Commission de construction avaient demandé de définir un plan d'entretien pour tout le patrimoine communal. Une étude a été faite cet automne et un plan a été établi. Celui-ci va durer jusqu'à la fin de la législature et permettra l'organisation et la planification de l'entretien des bâtiments.

Le rapport AEAI (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie) doit également être considéré dans le plan d'entretien. Cela concerne la sécurité incendie des bâtiments.

Zone réservée

La mise à l'enquête a pris fin au mois de novembre. Huit oppositions ont été déposées. La Municipalité a l'obligation d'entendre chaque opposant. Cette étape sera faite fin janvier/début février 2022.

Suite à cela, la Municipalité devra travailler sur la levée des oppositions et passer devant le Conseil communal avec un préavis sur le règlement de la zone réservée. Le Conseil communal devra également voter la proposition de levée des oppositions.

Arrivées de MM A. Gonthier (retard annoncé) et O. Sharif à 19h50
La majorité passe à 19.

6. INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

APEJ

Mme Dittli-Lemoing informe que le Conseil intercommunal de l'APEJ a été convoqué à une séance le mardi 23 novembre 2021 à Tannay.

Sujets à l'ordre du jour :

- Projet piscine-patinoire, les travaux commenceront en mai-juin 2022, pour une durée de 2 ans.
- Présentation de l'ARSCO.
- Approbation du préavis relatif au nouveau règlement intercommunal de l'APEJ
- Approbation du préavis relatif aux indemnités et vacations pour la législature 2021-2026
- Proposition de M. G. De la Fuente, relative à un projet pour la modification du règlement des restaurants scolaires des Rojalets et de Necker, pour la suppression des frais administratifs de CHF 100.- par année et par enfant. Il a été décidé que le Comité de direction allait entrer en matière.
- Approbation du Budget 2022. Pour Commugny, le montant total s'élève à CHF 2'597'569.06, soit CHF 866.82 par habitant.

Commission du patrimoine

M. O. Sharif indique que la commission s'est réunie le 3 novembre 2021 et qu'à cette occasion, il en a été élu président.

Une rencontre a également eu lieu le 24 novembre 2021 avec le Président du Conseil communal, pour discuter du rôle de la commission.

SITSE

M. O. Sharif informe qu'une séance du Conseil intercommunal a eu lieu le 11 novembre 2021. Divers préavis, dont le budget 2022, étaient à l'ordre du jour, ainsi que diverses demandes d'autorisations.

Tous les délégués sont assermentés.

Commission des routes

Mme I. Alonso indique que la commission a été convoquée pour une séance de travail le 22 novembre 2021, avec Mme A. Ansermet et M. G. Fritsché du bureau d'ingénieurs Bovard & Fritsché SA.

La Commission des routes a reçu un plan des routes de Commugny.

Les projets suivants ont été présentés :

- Route de Marnex, projet de marquage au sol (dans un premier temps provisoire) pour les piétons.
- Vy des Mores, grand projet de réaménagement en vue, surtout en faveur de la modération du trafic, avec un trottoir continu et un parking.
- Route de Founex, projet de continuation du trottoir et rejoindre celui s'arrêtant vers le chemin de la Riaz.
- Pont 110 (passage au-dessus de l'autoroute), doit être réaménagé par l'OFROU (Office fédéral des routes), avec la participation de Commugny et, dans le même temps, réfection du tapis du chemin du Stand.

La Commission remercie Mme A. Ansermet pour la transparence et le partage de ces projets.

7. PRÉAVIS MUNICIPAL 09/2021 POUR L'ADAPTATION DES DISPOSITIONS À LA LSDIS ET AU RLSDIS DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LE SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS DE TERRE SAINTE (SDIS TS)

M. W. Broeksmit lit les conclusions du rapport de la Commission ad-hoc.

Le préavis municipal 09/2021 est approuvé à l'unanimité.

8. PRÉAVIS MUNICIPAL 10/2021 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 56'930.80 TTC POUR LE REMPLACEMENT DES PORTES D'ENTRÉE DU BÂTIMENT SAC (STRUCTURE D'ACCUEIL COMMUNAL)

L'assemblée accepte à l'unanimité d'accorder la parole à Mme N. Riccio, boursière.

M. X. Wohlschlag indique qu'il s'agit de travaux justifiés, menés par la municipalité précédente et en partie budgétés sur l'année 2021. Etant donné que ces travaux ont dépassé le budget et les CHF 50'000.-, le préavis « rétroactif » présenté a pour but une formalisation financière et légale des travaux déjà exécutés.

M. E. Weisskopf lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. G. De la Fuente se demande, en tant que délégué de l'APEJ, pourquoi la commune de Commugny doit payer les travaux des bâtiments utilisés par les intercommunalités ? Il a vu passer des travaux similaires au budget de l'AJET, dans des crèches, à Chavannes-des-Bois.

M. X. Wohlschlag répond que la commune est responsable du bon état de ses bâtiments et de la prise en charge des frais inhérents. La commune reçoit un « loyer » de l'APEJ, mais cela ne couvre pas l'entièreté des frais. Certaines communes s'en sortent mieux que d'autres, en fonction du nombre de bâtiments.

Le préavis municipal 10/2021 est approuvé par 35 pour, 0 contre et 1 abstention.

9. PRÉAVIS MUNICIPAL 07/2021 FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

M. E. Weisskopf lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. M. Künzler exprime deux regrets et pose trois questions :

1. La Commission des finances n'a pas établi de tableau comparatif avec d'autres communes, il n'y a donc pas de point de repère.
2. Le préavis n'est pas simple à comprendre. Il manque une comparaison entre ce qui se fait dans d'autres communes et ce qui est proposé pour Commugny. Pour rappel, une petite page traite les indemnités, vacations, etc. dans les règlements communaux. Un projet de modification de cette page aurait été apprécié, pour pouvoir se prononcer sur un document clair.
3. Concernant la prévoyance professionnelle, il demande :
 - A quelle caisse de pension la Municipalité va-t-elle adhérer ?
 - Quel est le coût total annuel estimé ?
 - Quelle est la répartition du coût total entre la Commune et les Municipaux ?

Tableau comparatif

M. X. Wohlschlag répond que des comparaisons ont été faites par rapport à d'autres communes, ce qui permet à la Municipalité de s'estimer raisonnable.

Le problème d'un tableau comparatif est la manière différente de présenter les rémunérations : prix forfaitaires, vacations, affiliations, etc.

Le préavis présenté comprend tous les points, par souci de transparence. Les montants des vacations pour les activités extérieures seront également communiqués.

Caisse de pension

L'affiliation de la Municipalité à la même caisse que les employés (CIP) n'est pas possible. Les 5 personnes composant la Municipalité ont toutes des situations personnelles différentes, ce qui rend difficile l'affiliation à une Caisse de pension unique.

La Municipalité a trouvé une solution équitable pour tout le monde, en s'alignant sur la participation actuelle de l'employeur pour les employés communaux.

Le montant versé par l'administration communale (20 % du salaire coordonné) permettra à chacun des municipaux de cotiser à sa manière et selon sa situation.

Le coût total par année s'élève à CHF 40'000.- pour l'ensemble de la Municipalité.

Dans ce système, le montant prévu pour la prévoyance professionnelle sera versé comme un salaire et soumis à l'imposition.

M. S. Vora demande à quoi correspondent les CHF 15'000.- de vacations ?

M. X. Wohlschlag répond qu'il y avait deux possibilités :

1. Versement de toutes les vacations perçues dans un pot commun et répartition d'un montant de CHF 30'000.- en fonction des séances de chaque municipal. Solution plus transparente, mais compliquée en raison de la nécessité d'une répartition des montants qui tient compte de l'activité de chacun.
Les vacations des intercommunalités sont personnelles et les charges sociales sont retenues.
2. Chaque municipal touche ses intercommunalités et un forfait de CHF 15'000.- est réparti entre les municipaux, en fonction de la charge de travail (déplacements, nombre de séances, ampleur des dossiers, etc.) effectuée par chaque municipal. Cette solution a été retenue car facile à appliquer.

Concernant les regrets exprimés par M. M. Künzler, à l'égard de la Commission des finances, M. E. Weisskopf indique qu'il a effectivement fait un tableau comparatif et que la rémunération proposée est en ligne avec les communes de Terre Sainte et d'autres communes de même taille dans le canton.

Le préavis municipal 07/2021 est approuvé par 35 pour, 0 contre et 1 abstention.

10.PRÉAVIS MUNICIPAL 08/2021 CONCERNANT LE BUDGET 2022

M. X. Wohlschlag indique que tous les chiffres du budget sont corrects. Certains chiffres n'ont pas été reportés correctement dans le préavis. Il propose un amendement pour que les chiffres indiqués sur le budget soient corrigés sur le préavis.

L'amendement du préavis municipal 08/2021 est approuvé à l'unanimité.

Plan des investissements 2021-2025

Elaboré sur la base du programme de législature et sur le rapport sur l'état du Patrimoine. Chaque sujet fera l'objet d'un préavis. Le plan des investissements sera mis à jour au fur et à mesure de la législature.

Une planification financière a été faite sur l'insistance de la Commission des finances et avec l'aide d'un outil mis à disposition de l'UCV.

M. E. Weisskopf lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Les membres de la Municipalité commentent certains points du budget et répondent aux questions posées par les Conseillers :

180.3667 Aides et subventions individuelles – page 17

Mme Ch. Gonthier demande s'il est prévu de séparer les subventions à l'achat de vélos électriques et aux abonnements TP ?

M. Ch. Lowe répond qu'il est déjà prévu de séparer les subventions à parts égales (50/50) et les montants attribués seront adaptés. Les informations relatives à ces subventions seront mises sur le site de la commune.

450.3812 Attribution au fonds ordures ménagères – page 39

M. N. Kaltenrieder demande la raison de la fluctuation d'une année à l'autre ?

Mme N. Riccio répond que cela est dû à l'augmentation de la population et du revenu de la taxe déchets qui est plus élevée par rapport aux charges globales du compte *Ordures ménagères*. Il faut observer la situation sur 3-4 ans et éventuellement voir, dans le futur, pour faire une dépense de charges ou descendre un peu la taxe déchets.

Le préavis municipal 08/2021, amendé, est approuvé à l'unanimité

11. RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES AU PRÉALABLE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Sensibilisation aux excès de vitesse

M. D. Engels demande si la Commune serait prête à investir dans la pose de radars « éducatifs » mobiles à des points stratégiques du village, afin de réduire la vitesse et les bruits liés à la circulation et améliorer la sécurité ?

M Lowe explique que la Police Cantonale Vaudoise a un service qui mesure le bruit sur les routes et met à disposition des radars éducatifs permettant d'évaluer le bruit et avoir un impact sur les nuisances liés à la circulation.

Concernant les radars pour le contrôle de la vitesse, un radar est installé à l'entrée du village en provenance de l'autoroute. Quelques améliorations doivent être apportées concernant son réglage.

3 communes de Terre Sainte gèrent un radar mobile. Il serait possible de l'utiliser à des endroits sensibles de la commune prochainement afin d'avoir un impact sur la vitesse des véhicules.

Hostellerie Guillaume Tell

M. Ph. Kuhn demande si la Commune a été informée de la fermeture de l'Hostellerie Guillaume Tell et s'il y a un projet de rénovation et d'une future affectation de ce bâtiment ?

M. Ch. Lowe indique que l'hôtel/restaurant Guillaume Tell a été mis en vente en juillet 2021. Le propriétaire a pris contact avec la Municipalité pour obtenir une offre. Une visite a été agendée. Celle-ci a été annulée car le bien a été vendu dans l'intervalle. Le nouveau propriétaire doit informer la Municipalité de l'affectation des lieux.

Zone artisanale

M. Aeschlimann indique que la zone artisanale à Chavannes-de-Bogis va être réaménagée en « Streetbox », ce qui ne correspond pas aux besoins de certains occupants. Ceux-ci devront donc chercher d'autres locaux adaptés à leurs activités.

Il demande à la Municipalité si elle pourrait examiner une possibilité de créer une zone artisanale sur Commugny et ainsi y faire s'établir plusieurs entreprises ayant une activité artisanale. Beaucoup d'artisans travaillent dans la région mais ne sont que rarement établis ici en raison du manque de locaux adaptés.

M. Ch. Lowe répond que la création d'une zone d'activité artisanale est coordonnée par Région de Nyon, afin d'avoir une vue d'ensemble des projets dans la région. La Municipalité pourrait examiner la possibilité de faire une proposition dans ce sens, afin de créer une zone d'activité artisanale.

Il s'agit d'un projet indépendant sans lien avec l'examen actuel de l'aménagement du territoire communal.

12. DIVERS

M. X. Wohlschlag remercie ses collègues et la Commission des finances pour ces 6 premiers mois de législature et relève l'excellente collaboration avec le bureau. Il remercie l'assemblée pour sa confiance.

Mme A. Ansermet souhaite à tous les Conseillers, au nom de la Municipalité, de bonnes fêtes de fin d'année.

M. L. Wolfensberger annonce un projet de rencontres entre les membres du bureau, les présidents des commissions et la Municipalité.

Il demande si les séances pourraient débiter à 19h30. Ce nouvel horaire sera mis en test pour la prochaine séance du 9 mars 2022.

Mme N. Helmers lit le procès-verbal de décisions.

Le procès-verbal de décisions est approuvé à l'unanimité.

**Le prochain Conseil communal aura lieu
le mercredi 9 mars 2022 à 19h30.**

M. L. Wolfensberger félicite la Municipalité et le personnel de la voirie pour les décorations de Noël sur la commune et remercie l'ensemble du personnel communal pour l'agréable collaboration.

Il remercie également l'amicale des pompiers, Sylvain Faillétaz, Michael Aeschlimann, les Faillétaz et la Cave de la Charrue pour leur contribution à l'organisation du souper de fin d'année, servi à l'extérieur.

La séance est levée à 21h45.

Le Président

La Secrétaire

Luc Wolfensberger

Nathalie Helmers